

Édito

Détournements et retournements du principe d'égalité

Patricia Roux, Gaël Pannatier, Lorena Parini, Marta Roca, Christine Michel

Dans la plate-forme de *Nouvelles Questions Féministes* publiée désormais à la fin de chaque numéro, le comité de rédaction souligne que la revue s'inscrit dans une perspective féministe anti-essentialiste, matérialiste et radicale. Partant de cette orientation politique et théorique, comment concevons-nous l'égalité, ce principe qui semble avoir acquis une telle légitimité sociale que tout le monde s'y réfère? Dans notre optique, l'égalité est un projet politique fondé sur l'idée que les «femmes» et les «hommes» ne sont pas des groupes naturels mais des classes de sexe produites par des rapports de pouvoir organisés en système. Le projet égalitaire consiste donc à favoriser un dépassement des frontières catégorielles dans lesquelles le système de genre nous enferme, à lutter contre l'exploitation et l'oppression d'un groupe par un autre, et à abolir les hiérarchies sociales. Autrement dit, il vise l'abolition du patriarcat, mais aussi des autres systèmes de domination (classe, race, hétéronormativité) qui produisent des inégalités sociales.

Qu'en est-il dans le champ public? Quels usages sont faits du principe d'égalité, systématiquement mis en avant pour justifier les décisions et les actions politiques? Le Grand Angle de ce numéro propose un dossier sur la ou les manières dont l'égalité est détournée des objectifs féministes que nous lui prêtons, et un autre sur les retournements dont elle est l'objet. Le premier («Détournements de l'égalité») contient des articles examinant comment les politiques publiques façonnent le principe d'égalité, dans trois domaines: la parité, l'adoption et le travail domestique. Le second («Retournements antiféministes») présente trois contributions qui déconstruisent les procédés utilisés pour retourner la revendication d'égalité contre les femmes. Elles répondent ainsi à deux textes qui ont défrayé la chronique médiatique de ces derniers mois¹ et qui attaquent

1. *Fausse route* d'Élisabeth Badinter, et *Homo mulieri lupus?* de Marcela Iacub et Hervé Le Bras.

avec virulence, outre le féminisme en général, la première enquête sur les violences envers les femmes en France.

L'égalité détournée

L'égalité. Voilà des années qu'elle est mangée à toutes les sauces, asservie à des projets politiques complètement opposés, qui vont du renforcement des systèmes de domination à leur transformation radicale, en passant par leur aménagement. Prenons un exemple dans le champ des politiques familiales en vue d'illustrer ces oppositions. Le fait que le travail salarié des femmes est subordonné aux exigences familiales est un phénomène connu en sociologie mais aussi reconnu en politique. Pour résoudre ce problème, l'État et les entreprises ouvrent et financent des crèches. Leur projet peut être résumé ainsi : il faut que *les femmes* puissent « concilier » famille et travail ; en d'autres termes : il faut stabiliser (donc rentabiliser) l'insertion professionnelle des femmes, sans perturber le mode d'organisation conjugale dominant. Pour répondre au « même » problème, si ce n'est qu'il est défini différemment, à savoir que les femmes assurent seules la majeure partie du travail lié aux enfants, certaines féministes revendiquent avant tout un congé parental consistant (payé et s'étendant sur plusieurs mois). Quelles sont les conséquences de ces deux options opposées ? Dans le premier cas, on fait l'impasse sur la véritable cause du problème : le non-investissement des pères. En créant des crèches, et surtout en se limitant à ce type de politique-là, on décharge le père de ses obligations et on fait de la garde des enfants le problème des femmes. Dans le second cas, on cherche au contraire à corriger ces inégalités : le congé parental est un moyen d'impliquer les pères dès la naissance de l'enfant, de favoriser une organisation du quotidien plus égalitaire, dont les chances de se maintenir à long terme sont plus grandes. Ainsi, la revendication d'un congé parental remet en question la division sexuelle du travail et peut contribuer à l'abolir, tandis que les crèches la confortent.

La définition de l'égalité ne fait donc pas l'unanimité au sein même des milieux féministes. Et à considérer l'ensemble de la sphère politique, les usages de ce concept sont encore plus équivoques. Pêle-mêle, on parle aussi bien d'équité, d'équivalence, d'égalité des chances, des situations, des droits, que d'égalité de traitement et de fait. Fluctuant entre le statut d'idéal politique et social, d'horizon démocratique, de quête morale ou de base juridique, les objectifs et les contenus de l'égalité restent en débat. Dans l'idée de participer à ce débat, *NQF* se penche ici sur des exemples concrets de politiques publiques : quelles conceptions de l'égalité mettent-elles en pratique, et dans quelle mesure vont-elles à contresens de notre propre conception ?

Les politiques publiques constituent un bon révélateur des options prises par la société pour réguler les rapports sociaux, de sexe notamment. En amont, la mise en œuvre d'un principe de régulation tel que l'égalité

suppose d'examiner les situations sociales que vivent les gens, de statuer sur les raisons légitimes ou à l'inverse injustifiables des inégalités qui les traversent, et de décider des mesures qui pourraient contrer les discriminations produites par les rapports sociaux. Chacune de ces étapes constitue en soi un enjeu politique de taille, un enjeu de perceptions, de définitions et de propositions contraires qu'analysent les trois articles composant la première partie de notre Grand Angle, *Détournements de l'égalité*. Pourquoi et par qui la sous-représentation des femmes en politique (Bereni et Lépinard), le nonaccès des gays et des lesbiennes à l'adoption (Perreau), et l'appropriation du travail des femmes par les hommes, subventionnée par l'État (Delphy), sont-ils des situations perçues comme inégalitaires et traitées comme des injustices? Sur quelles bases une exigence d'égalité prend-elle forme à un moment donné, dans un contexte particulier (français en l'occurrence)? Et en aval, comment se traduit le principe d'égalité dans la pratique, ou plus précisément, dans la ligne qui nous intéresse ici, quels sont les effets des politiques publiques sur les rapports sociaux de sexe? Chacun à leur manière, les trois articles décrivent scrupuleusement ces effets.

Celui de Laure Bereni et Éléonore Lépinard montre comment le principe de la parité, récemment inscrit dans les lois françaises, a été détourné de son sens par rapport à l'objectif d'égalité des sexes visé par des mouvements de femmes comme par des organisations européennes et internationales. Se heurtant à l'universalisme abstrait qui marque l'histoire de la République, la parité a perdu le statut de politique de « discrimination positive » qu'elle a eu à un moment donné. Totalement dépolitisée, elle est devenue un principe d'égalité formelle de plus, ces principes qui prônent l'égalité des chances sans même prendre en considération que les « chances » qui précèdent l'accession au pouvoir politique ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes, sur les plans social et économique.

La contribution de Bruno Perreau analyse la jurisprudence administrative française qui refuse à toute personne se déclarant homosexuelle le droit à adopter un enfant. Révélant les silences de la loi et ainsi que l'absence de mesures peut aussi constituer, en soi, une politique publique, l'auteur démontre que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes justifie des inégalités de traitement entre personnes homosexuelles et hétérosexuelles. Au nom de ce principe, la filiation est réduite à sa dimension reproductive et les « différences » de sexe sont légitimées, considérées comme naturelles. L'égalité devient ainsi un instrument au service de l'ordre social qui construit non seulement la hiérarchie des sexes mais aussi, avec les mêmes fondements, la hiérarchie des sexualités.

Pour terminer la première partie du Grand Angle, le texte de Christine Delphy réexamine la question du travail domestique, très étudiée par les féministes depuis trente ans, mais en analysant cette fois la contribution – y compris financière – de l'État à l'appropriation du travail des femmes par les hommes. Dégrèvement fiscal des couples, couvertures

sociales en matière de sécurité sociale (santé et retraite) que les hommes mariés obtiennent « pour » leur femme qui ne travaille pas, crèches subventionnées : l'article passe au peigne fin les politiques par lesquelles l'État tolère, voire encourage la discrimination des femmes sur le marché du travail, l'extension de leurs droits dérivés (du conjoint) au détriment d'une reconnaissance de leurs droits propres, et les bénéfices matériels que les hommes en retirent. Delphy formule alors une proposition qui pourrait être travaillée dans nos collectifs féministes : supprimons les subventions étatiques aux ménages où la femme n'a pas d'activité lucrative et exigeons des hommes qu'ils paient le travail domestique dont ils bénéficient.

Ces trois articles mettent en évidence que la volonté de transformation sociale affichée lors de la préparation et de la mise en œuvre des politiques publiques examinées se dilue au cours du processus politique. L'une des raisons de cette dilution est que les questions sociales qu'elles empoignent sont toujours considérées comme le problème du groupe discriminé (les femmes, les homosexuel-le-s, etc.), et non pas comme un problème résultant d'un rapport social de pouvoir. Dès lors, ce ne sont pas les individus dominants que ciblent les politiques publiques, ce sont avant tout les groupes dominés : on ne s'attaque pas aux riches mais on soutient les pauvres ; on ne questionne pas la nature du processus électoral mais on demande aux femmes de s'aligner sur le parcours masculin qui y conduit ; on ne contraint pas les hommes à faire leur part de travail domestique mais on aide les femmes à s'en accommoder. Ces politiques publiques se limitent ainsi à colmater les brèches par des opérations de rattrapage ou de compensation des inégalités. Mais en l'état des choses, on a besoin de ce bricolage ; pour reprendre l'exemple des crèches, il est évident que compte tenu des conditions dans lesquelles les femmes doivent élever les enfants, nous n'allons pas nous opposer au développement des crèches, quand bien même n'est-il pas assorti de mesures déstabilisant la division sexuelle du travail. Cela dit, l'ensemble du processus révèle, de notre point de vue, un détournement du principe d'égalité : si les politiques publiques n'agissent pas sur le rapport social qui produit les inégalités, celui-ci restera un rapport de pouvoir qui produira d'autres inégalités.

Retournements dans l'espace public

Cette logique d'action des politiques publiques nous paraît contribuer fortement à l'émergence d'un phénomène de *retournement* de l'égalité des sexes, que nous allons illustrer dans la deuxième partie du Grand Angle. En effet, à force de proclamer, dans le jeu politique, que toute mesure étatique a une visée égalitariste, qu'elle accorde des droits aux femmes et qu'elle résout « leurs » problèmes, l'idée que l'égalité est chose faite est devenue une conviction partagée par beaucoup. Dans ce contexte, les discours s'insurgeant contre les « privilèges » des femmes commencent à être entendus de plus en plus largement. L'idée même que la société en aurait trop fait pour elles et qu'il serait temps de s'occuper des hommes, discriminés par les politiques

mises en place *en faveur des femmes*, fait du chemin. Combien de fois n'entendons-nous pas dans les couloirs, par exemple, qu'il est devenu quasi impossible pour un homme d'accéder à un poste de cadre supérieur dans l'administration publique, à cause de toutes ces mesures positives pour les femmes... Or, qu'en est-il dans les faits? Les chiffres peuvent varier selon les pays ou les domaines d'activités, mais les femmes n'arrivent jamais à atteindre un taux d'occupation des postes de direction supérieur à 10%. L'audience du message est cependant garantie: les hommes souffrent injustement des mesures de promotion des femmes.

« Au nom de l'égalité », il faudrait donc désormais porter notre attention sur les hommes. Derrière ce retournement du principe d'égalité se profile une franche offensive antiféministe: c'est par la faute des féministes, qui auraient contaminé l'ensemble de la société avec leurs idées et obtenu quantité d'avantages pour les femmes, que les hommes seraient aujourd'hui les laissés-pour-compte. Ce discours est porté depuis des années par des groupes masculinistes (c'est-à-dire qui défendent les intérêts des hommes au détriment de ceux des femmes), appuyé par des politicien·ne·s, des intellectuel·le·s et des médias. S'il n'est pas nouveau, deux publications récentes ont toutefois particulièrement attisé notre colère, car non seulement elles soutiennent cette vision-là de l'égalité, mais en outre elles accusent « le » féminisme d'être « victimiste »: il aurait fabriqué des victimes, les femmes. Concrètement, les féministes, chercheuses et militantes auraient exagéré les effets de la domination masculine sur les femmes, vu le mal là où il n'existe pas (en confondant harcèlement sexuel et séduction, violence et sexualité par exemple), amplifié les chiffres qui serviraient à légitimer les causes féministes, et nié que les hommes peuvent aussi être victimes, de la violence des femmes notamment. Ces accusations sont proférées par Élisabeth Badinter dans *Fausse route*, ainsi que par Marcela Iacub et Hervé Le Bras dans un article publié lui aussi en 2003 par la revue *Les Temps Modernes*.

Scandalisées par la tribune médiatique offerte à ce trio et par l'aisance avec laquelle la plupart des médias ont adhéré à ses propos, inquiètes aussi de l'écho qu'ils pouvaient rencontrer dans un contexte général où le féminisme passe pour être ringard, dépassé, voire producteur de nouvelles inégalités, nous avons tenu à consacrer un large volet du Grand Angle à une réponse scientifiquement et politiquement solide. Ce dossier, *Retournements antiféministes*, contient trois articles.

Le premier émane des dix chercheur·e·s qui ont mené la première Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff; cf. Jaspard et al., 2003). Leur texte répond à l'attaque perfide, méprisante et infondée que leur adressent Iacub et Le Bras². Le duo reproche à l'équipe Enveff d'avoir construit un questionnaire truffé d'erreurs méthodologiques

2. Cet article de l'équipe Enveff a également été publié par *Les Temps Modernes* (cf. Enveff, 2003).

et fondé sur des présupposés idéologiques qui biaisent la recherche. Bien entendu, cette critique aboutit à une invalidation des résultats, et ne serait-ce que pour cette raison, l'équipe Enveff récuse point par point les accusations méthodologiques avancées. Elle démontre ainsi que sous couvert de scientificité, Iacub et Le Bras ont procédé par amalgames et raccourcis afin de soutenir leur thèse masculiniste, à savoir que le féminisme « victimiste » aurait créé de toutes pièces une image de l'homme bourreau et de la femme victime.

La contribution de Patrizia Romito répond elle aussi à l'article de Iacub et Le Bras avec verve et pertinence, mais élargit son analyse à l'ensemble des attaques perpétrées contre les recherches sur les violences des hommes envers les femmes. Elle rappelle que le déni de ces violences, comme de celles subies par les enfants, surgit à chaque fois qu'elles deviennent visibles³. S'appuyant sur des décennies de travaux scientifiques, l'autrice démontre que le vrai problème des recherches actuelles n'est pas la surestimation des violences masculines – contrairement à ce que soutiennent Iacub, Le Bras et Badinter – mais leur sous-estimation.

Enfin, l'article de quatre membres du comité de rédaction de *NQF* (Magdalena Rosende, Céline Perrin, Patricia Roux et Lucienne Gillioz) analyse l'essai de Badinter et l'inscrit, comme celui de Iacub et Le Bras, dans le contexte du *backlash* actuel auquel les féministes sont confrontées. Cet article met en évidence que les arguments du trio révèlent une vision apolitique et essentialisante de la violence et de la sexualité. Niant les rapports de pouvoir qui traversent la sexualité, les trois auteur·es naturalisent les « différences » de sexe et légitiment les inégalités. Critiques face à la judiciarisation des problèmes sociaux, décrétant que l'égalité se joue désormais trop souvent au détriment des hommes, elles et il défendent, en fin de compte, une conception libérale de la société où triomphe le mérite individuel.

L'indispensable travail de déconstruction féministe

Au vu de ces détournements et retournements du principe d'égalité, l'attention féministe ne doit pas se relâcher. Il s'agit à la fois de déconstruire les logiques masculinistes qui nient aux femmes leur statut de victimes dans des situations où pourtant elles le sont, et de développer un regard critique sur l'ensemble des politiques que l'on dit être mises en place « pour les femmes ». Mais à partir de quels espaces mener cette critique ? Faut-il investir le champ institutionnel et se battre pour obtenir des lois « progressistes » et des droits formels lorsque l'on sait que cela ne se

3. Ce déni des violences est un problème récurrent auquel sont confrontées militantes et chercheuses féministes. Voir par exemple l'article d'Ailbhe Smyth dans un numéro de *NQF* (2002) où

elle analyse les stratégies de minimisation et de dépolitisation des violences qui prennent place dans les années 90.

traduira pas forcément par une égalité de fait? Ne serait-il pas plus intéressant de réserver l'entier de nos énergies militantes aux luttes menées dans des espaces plus informels, des collectifs féministes, gays et lesbiens, antiracistes ou altermondialistes par exemple? Sans trancher définitivement ces questions, deux autres textes publiés dans ce numéro permettent de poursuivre la réflexion. Le premier, intégré dans la rubrique *Parcours*, présente la trajectoire de la directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse. Représentante d'un certain «féminisme d'État», elle retrace ses prises de conscience depuis l'adolescence, puis les luttes féministes qui ont traversé sa vie et qui l'ont amenée à s'engager pour l'égalité au sein de l'administration fédérale. Consciente des limites de cette forme de féminisme, mais aussi de celles des mouvements sociaux, Patricia Schulz préconise une répartition des tâches entre les associations et les institutions, devant se relayer, se critiquer et se stimuler mutuellement.

L'autre contribution (rubrique *Champ libre*) analyse les mouvements antimondialisation et leur rapport au féminisme institutionnel. S'appuyant sur les mobilisations des femmes dans des pays non occidentaux et sur les théories du féminisme radical des années 70 pour interpréter les liens entre le patriarcat et le capitalisme dans sa phase «mondialisée», Sabine Masson fait de l'exploitation des femmes non pas un volet de la mondialisation mais le cœur de celle-ci. Elle se demande alors pourquoi la critique du patriarcat, au sein du mouvement altermondialiste, reste posée «en dehors» ou «à côté» de la «vraie» critique, celle du pouvoir global (capitaliste avant tout), comme si celui-ci n'était pas fondamentalement structuré par le genre. Son analyse élucide les raisons de l'invisibilité des femmes et du féminisme dans ce mouvement, et en appelle à occuper la rue.

Ainsi, quels que soient les espaces dans lesquels les féministes se mobilisent, elles se retrouvent chaque fois en situation de rendre visibles les manifestations du sexisme et les résistances à l'égalité des sexes. Ce travail peut être pénible et en décourage plus d'une, mais il est indispensable si l'on veut être en mesure : de dénoncer les inégalités ; de transformer le rapport social qui les produit. Cette lutte est d'autant plus nécessaire dans un contexte où certain-e-s prétendent que le patriarcat n'existe plus, où d'autres le considèrent comme un système de domination secondaire, et où trop peu conçoivent qu'il occupe une place essentielle dans la perpétuation de l'ensemble des inégalités sociales. ■

Références

Badinter, Elisabeth (2003). *Fausse route*. Paris : Odile Jacob.

Enveff (2003). «Violences vécues, fantasmes et simulacres. Comment analyser les violences envers les femmes». *Les Temps Modernes*, 624 (mai-juin-juillet), 184-195.

Iacub, Marcela et Hervé Le Bras (2003). «Homo mulieri lupus? À propos d'une enquête sur les violences envers les femmes». *Les Temps Modernes*, 623 (février-mars-avril), 112-134.

Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Florence Maillochon, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles et Marie-Ange Schiltz (2003). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation Française.

Smyth, Ailbhe (2002). «Résistance féministe à la violence masculine contre les femmes. Quelles perspectives?». *Nouvelles Questions Féministes*, 21 (32), 76-92.